

APPEL A PROJETS 2011-2012
ÉCOLES – COMMUNES : PARTAGEZ VOS ECONOMIES D'ENERGIE A
50% - 50%

L'ADEME et la Région Alsace apporteront un **soutien financier aux Collectivités qui s'engageront dans ce programme. Cette aide s'élèvera à hauteur de 50% des coûts d'animation et de formation. Les prestataires sélectionnés pour accompagner les communes sont Alter Alsace Energies pour toute l'Alsace exception faite de l'agglomération mulhousienne qui sera couverte par l'ALME.**

Pré-requis

La commune et sa (ses) école (s) inscrivent leur candidature dans le cadre du Plan Climat de leur territoire

La candidature est portée par la commune et l'école

Les bâtiments pour lesquels un diagnostic énergétique aura déjà été réalisé, seront priorités

La **commune s'engage** à réaliser ou faire réaliser un diagnostic énergétique (s'il n'est pas déjà fait), l'entretien et la maintenance légère dans un délai de 3 mois maximum après le dépôt de sa candidature. Elle délègue un technicien et un élu au suivi de l'opération

Seules 30 écoles (dont 10 sur l'agglomération mulhousienne) seront retenues en 2011

Dates de dépôt des dossiers : 1^{er} novembre 2011

Pour tout renseignement :

ADEME Alsace - Cédric SOUS - 8 rue Seyboth 67000 STRASBOURG
03 88 15 46 46 - cedric.sous@ademe.fr

Alter Alsace Energies – Frédéric LAGUT – 8 rue Seyboth 67000 STRASBOURG
03 88 23 33 90 – fred.lagut@alteralsace.org

ALME Mulhouse – Emile-Jean WYBRECHT
03 89 32 76 93 – ej.wybrecht@alme-mulhouse.fr

1. CONTEXTE

Les français consomment de l'énergie dans leurs bâtiments 43% des consommations d'énergie nationales et 21% des émissions de gaz à effet de serre. L'augmentation du prix des énergies actuellement utilisées dans ces bâtiments et la réglementation poussent les propriétaires et usagers de ces bâtiments à baisser leur facture d'énergie.

Les collectivités ont un patrimoine très important et sont très souvent parmi les plus grands propriétaires de bâtiments de leur commune. Leur patrimoine représente près de **10% des consommations d'énergie de tous les bâtiments français**.

D'après l'enquête 2005 « Energie et Patrimoine Communal¹ » environ 35% des consommations d'énergie et de la facture d'une commune sont réservés à ses écoles.

Face à ces constats, la Région Alsace, l'ADEME et les territoires engagés dans le cadre d'un plan climat organisent un appel à projets qui s'adresse aux communes et aux écoles.

Cet appel à projets est appelé « ECOLES – COMMUNES : PARTAGEZ VOS ECONOMIES D'ENERGIE A 50% - 50% »

2. OBJECTIFS DE L'APPEL A CANDIDATURES

L'objectif de cet appel à candidatures est d'amener les communes, propriétaires des bâtiments que sont les écoles, et les équipes pédagogiques, utilisatrices de ces bâtiments à réaliser en commun **10% à 20% d'économie d'énergie et d'eau**.

Les communes s'engagent à partager de 50% à 100% du montant des économies d'énergie réalisées avec les usagers de l'école.

L'appel à projet dure 1 an, soit d'une date à déterminer au premier trimestre 2012 jusqu'à la même date l'année suivante.

3. MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Alter Alsace Energies et l'ALME accompagneront les écoles et communes qui participeront à l'appel à projets sous forme d'animations et de formations. Pour cet accompagnement, Il n'est pas prévu d'intervention directe auprès des élèves. Des dispositifs complémentaires peuvent être sollicités.

Cet accompagnement se matérialisera comme suit :

- Formation/sensibilisation des exploitants et usagers des écoles, dont les personnels enseignants,
- fourniture et mise à disposition de projets pédagogiques aux enseignants,
- suivi trimestriel des besoins des écoles, et calcul de la consommation de référence
- fourniture de propositions d'accompagnement pédagogique des élèves autour du thème de l'énergie. L'école pourra candidater à l'appel à projets « Protégez l'environnement j'adhère ! » <http://www.ariena.org/docs/reglement.pdf>

Cet accompagnement est évalué à hauteur de 3 jours et 1 500 euros HT par école.

L'ADEME et la Région Alsace soutiendront chaque commune à hauteur de 50% de ces dépenses.

1

Enquête TNS Sofres auprès de 776 communes métropolitaines de plus de 500 habitants, concerne les consommations d'énergie finale et les dépenses de l'année 2005.

4. JURYS ET CRITERES DE SELECTION

a. Jurys de sélection

Les candidatures complètes seront présentées à un jury organisé par l'ADEME. Ce jury sera composé de représentants de l'ADEME Alsace, de la Région Alsace, des Pays engagés dans un Plan Climat, de Mulhouse Alsace Agglomération, de la Communauté Urbaine de Strasbourg, d'Alter Alsace Energies et de l'ALME, ainsi que de toute organisation que l'ADEME et la Région Alsace jugeront utile d'inviter (Conseils Généraux, Rectorat, CAUE, services de l'Etat, etc.).

Les projets sélectionnés seront ensuite soumis à l'approbation d'un comité de pilotage du programme Alsace énérgivie pour **validation finale**.

b. Critères de sélection

Les candidatures seront cosignées par la commune et l'école.

La fiche de candidature ci-dessous devra être complétée, les pièces indiquées dans cette fiche devront être fournies

Intitulé	Pièces à fournir ou informations à compléter
Bilans 2008-09-10 des consommations d'énergie et d'eau de l'école	Tableau, avec relevés ou factures
Surfaces chauffées de l'école	En m ²
Noms et coordonnées du contact de la commune	Nom : Prénom : Fonction : Numéro de téléphone : Courriel : Adresse :
Noms et coordonnées du contact de l'école	Nom : Prénom : Fonction : Numéro de téléphone : Courriel : Adresse :
Diagnostic énergétique	Si le diagnostic est déjà fait, adresser un exemplaire
Travaux, entretien et maintenance	Si des travaux, de l'entretien ou de la maintenance significatifs ont été réalisés depuis la réalisation du diagnostic, en faire la synthèse en quelques lignes :
Lettre de candidature	Dans cette lettre cosignée par la commune et l'école, les candidats exposeront leur projet, leurs attentes quant à l'accompagnement et décriront de quelle manière ils s'engageront pour atteindre les objectifs de l'appel à projets, et éventuellement de quelle manière les économies générées seront utilisées

5. QUI FAIT QUOI ?

Pays ou agglomération	Commune	Ecole	Alter Alsace Energies ou ALME	ADEME et Région Alsace
<ul style="list-style-type: none"> - fait connaître l'appel à projets, - organise son animation sur son territoire, - peut mutualiser l'appel d'offre pour l'accompagnement des écoles au nom des communes. 	<ul style="list-style-type: none"> - réalise ou fait réaliser un diagnostic énergétique, réalise ou fait réaliser l'entretien et la maintenance du bâtiment, - fournit un kit de relevé et de suivi des consommations d'énergie et d'eau du bâtiment (120 euros maximum), - partage les économies réalisées avec l'école, - délègue un technicien et un élu au suivi de l'opération. - assure le relevé des consommations mensuellement, - transmet l'historique des consommations mensuelles liées au chauffage, l'électricité et l'eau afin d'établir la consommation de référence 	<ul style="list-style-type: none"> - fait former ses personnels et tous les usagers, - s'engage à faire économiser 10% à 20% d'énergie et d'eau en une année. 	<ul style="list-style-type: none"> - forment les exploitants et usagers des écoles, - accompagnent les écoles tout au long de l'année pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs, - apportent des solutions d'optimisation des consommations l'énergie et d'amélioration du confort dans les écoles, - aident au suivi et à l'interprétation des consommations d'énergie, - apportent une expertise, - répondent aux interrogations des usagers, - définissent le contenu d'un kit de relevé et de suivi des consommations d'énergie et d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - cofinancent la réalisation des diagnostics énergétiques. - subventionnent l'accompagnement réalisé par Alter Alsace Energies ou l'ALME à hauteur de 50%.
	<ul style="list-style-type: none"> - les écoles et les communes signent une convention annuelle qui définit les objectifs à atteindre et le mode de répartition des économies financières générées, - les écoles et les communes répondent conjointement à l'appel à projets 			

L'ADEME, la Région Alsace, les Pays, la M2A, la CUS ainsi qu'Alter Alsace Energies et l'ALME constituent le jury de l'appel à projets

Seules 30 écoles, dont 10 sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération seront retenues en 2011

Un jury se réunira le 15 novembre 2011, les candidatures sont donc à remettre avant le **1^{er} novembre 2011**

Les dossiers sont à adresser à :

Monsieur le Directeur Régional ADEME Alsace

8, rue Adolphe Seyboth- 67000 Strasbourg

Contact ADEME : Cédric SOUS

e-mail : cedric.sous@ademe.fr

et auprès de vos interlocuteurs locaux :

Mulhouse Alsace Agglomération (M2A)	Marc-André KOEHNLEIN	03 69 77 65 01	marcandre.koehnlein@mulhouse-alsace.fr
Pays Thur Doller - Syndicat Mixte	Ludovic PHILIPPE	03 89 35 70 76	ludovic.philippe@pays-thur-doller.fr
Pays Bruche Mossig Piémont	Jean-Pierre BEHAXETEGUY	03 88 97 47 96	jean-pierre.behaxeteguy@pays-bmp.fr
Pays Alsace du Nord - ADEAN	Virginie FORMOSA – Frédéric TEIXERA	03 88 07 32 40	virginie.formosa@alsacedunord.fr - frederic.teixeira@alsacedunord.fr
CUS	Mikaël LUX	03 88 43 63 47	Mikael.LUX@strasbourg.eu
Grand Pays de Colmar	Pierre NOGUES	03 89 20 67 76	pays.pcet@ville-colmar.com
Pays du Sundgau	Alexandre GOETZ	03 89 25 49 82	pays.sundgau@wanadoo.fr
Pays de Saverne Plaine et Plateau	Aline BIETRY	03 64 83 83 12	aline.bietry@psppmonpays.org
Pays d'Alsace Centrale - ADAC	Cecile LESAGE	03 88 92 19 44	plan.climat@pays-alsace-centrale.com
Pays Rhin Vignoble Grand Ballon	Aude ELANDALOUSSI	03 89 83 71 91	a.elandaloussi@rhin-vignoble-grandballon.fr
Pays de St Louis et des 3 Frontières	Nathalie GAULLIER	03 89 70 93 67	n.gaullier@pays-saint-louis.fr